

Délibération n°
D_2023_03_29_16

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 14
- Absents : 5
- Pouvoirs : 3
- Suffrages exprimés :
 - * pour : 17
 - * contre : 0
 - * abstention : 0

Date de la convocation :
23 mars 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
MAIRIE DE SALES**

Séance du 29 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois et le 29 mars à 20 heures, le Conseil Municipal de SALES s'est réuni en session publique ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. Yohann TRANCHANT, Maire.

Titulaires présents : M. Yohann TRANCHANT, Maire, Mmes et MM., Roger CHARVIER, Catherine RABASSO, Jean-Luc FALGUERE, Christine MEDIAVILLA, Alexandre GEORGES, adjoints, Mmes et MM. Genevieve BOUCHET, Sylvain BISTON, Valérie ROLLIER, Viviane RABATEL, Fabienne BROISSAND, Estelle MARCHAIS, Marlène JACQUET, Remy BERTHOD-ONFROY, Conseillers Municipaux

Absents ayant donné procuration : Mme Mélanie CONSCIENCE à Mme Catherine RABASSO, M. Hugues ALLARD à M. Roger CHARVIER et M. Guillaume MAGNIN à M. Yohann TRANCHANT

Absents excusés : M. Samuel COTTEREAU, M. Serge RAVOIRE

Secrétaire de séance : Mme Estelle MARCHAIS

OBJET - BUDGET PRINCIPAL – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

Rapporteur : Monsieur le Maire.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2022 a été réalisée par Madame Christelle CARLIER (du 1^{er} janvier au 31 août 2022), et Monsieur Pascal GROSPIRON à compter du 1^{er} septembre 2022), trésoriers de Rumilly, Receveur de la Commune de Sâles.

Après rapprochement du compte de gestion et du compte administratif, il apparaît que le Receveur a bien repris, dans ses écritures, le montant du solde figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancé, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Compte de Gestion présente donc des résultats concordant avec ceux de l'ordonnateur.

Il est proposé en conséquence au Conseil Municipal, de déclarer que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2022 par le comptable de la Commune de Sâles, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Après discussion et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ADOpte** le Compte de Gestion 2022 du budget Principal.

Ainsi fait à Sâles, les jours, mois et an susdits.

Extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Sâles, le 31 mars 2023

Le Maire,

M. Yohann TRANCHANT



La Secrétaire de séance

Mme Estelle MARCHAIS

Délibération certifiée exécutoire
Compte tenu de sa télétransmission le : 06/04/2023
Et de la publication le :

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023



ID : 074-217402551-20230329-2023_03_29_16-BF